



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°24

DELIBERATION CA/2025/06/23/01

Séance du 23 juin 2025

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Institutions – Convention entre Hérault Ingénierie et Paysarbre.

Collège départemental :

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusées :

Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers.

Collège des intercommunalités :

Excusé :

Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne.

Collège des communes :

Présents :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel (*en visio*).

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive d'Hérault Ingénierie du 25 juin 2018 portant installation de l'agence départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'Hérault Ingénierie AG/2025/04/07/06 du 7 avril 2025 portant approbation du projet de statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie.

Paysarbre est une association dont les missions sont la sensibilisation, l'information et la formation sur l'Arbre et le paysage ainsi que l'accompagnement technique de plantations durables avec des essences locales. L'association poursuit des objectifs de développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des sols, de retour à l'autonomie vivrière rurale et de dynamisation, de protection, d'entretien, d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine rural naturel et culturel.

Paysarbre est en mesure de proposer aux collectivités locales des formations et plus généralement un accompagnement global dans la gestion de leur patrimoine arboré. Les objectifs et les valeurs de Paysarbre sont en adéquation avec la promotion, par Hérault Ingénierie, de projets d'aménagement

qui s'inscrivent dans une logique d'adaptation et de résilience face climatique.

Le projet de convention d'engagements réciproques consiste à promouvoir les valeurs et les actions de chacune des parties, et s'organise autour de la structure suivante :

- Une convention-cadre entre Paysarbre et Hérault Ingénierie consacrant notamment des modalités tarifaires uniques au bénéfice des adhérents de l'agence ;
- Une convention dite « cascade » type, servant de modèle pour la conclusion de conventions particulières entre Paysarbre et chaque adhérent intéressé par un accompagnement par l'association.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la convention entre Hérault Ingénierie et Paysarbre ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO